

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 551

Artikel: Pression : la morale du Crédit Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers le renouveau coopératif

A l'heure du bilan des dernières élections Migros, deux sons de cloche, manifestement discordants et pourtant tout deux optimistes. On se félicite, dans les rangs de M-Officiel, du plébiscite des managers et des responsables par les coopérateurs. On se félicite aussi, à M-Renouveau, mais d'avoir provoqué l'intérêt de ces mêmes coopérateurs pour des élections qui, sans l'existence de contradicteurs persévérants, auraient passé comme une lettre à la poste.

Il est certain que le verdict majoritaire creuse l'écart, si besoin est, entre vainqueurs et vaincus. Sur ce plan-là, les urnes de la Migros auront fait la part très belle à Pierre Arnold qui après avoir au long des semaines dit sur tous les tons que M-Renouveau n'apportait rien d'autres que de vieilles idées des dirigeants de la Migros, a eu la sagesse de conclure que «la critique avait été entendue».

La campagne aura d'abord été l'occasion de prendre la parole: pour M-Renouveau, malgré des difficultés de tous ordres, financières et réglementaires; pour les tenants du «statu quo», dans un déploiement de forces (en sus de la presse M) publicitaire qui, dans l'addition impressionnante des moyens mis en œuvre, aura été la révélation d'un visage du géant commercial qu'on ne connaissait que peu, légèrement inquiet peut-être, et dès lors forçant sur les affirmations catégoriques, en tout cas farouchement lancé sur ses rails.

L'affrontement aura également permis de mettre en lumière le poids de Migros sur la vie helvétique. Ce débat n'est pas clos, loin de là. Il est même certain qu'il rebondira sans trêve pendant cette décennie, aux chapitres les plus divers de notre organisation économique et sociale.

A cet égard, face au martèlement satisfait des slogans de la Migros officielle, l'argumentation de M-Renouveau n'avait pas l'avantage de la simplicité: de consommateur (même avisé) à coopérateur au

plein sens du terme, il y a un pas délicat à aborder dans la polémique d'une élection. C'est pourtant bien ce coup de projecteur sur les traits principaux de la démocratie économique dans la pratique de tous les jours qui nous paraît l'acquis le plus intéressant du débat engagé, bien au-delà de Migros, dans l'opinion.

Pleins feux sur la formule de la coopérative et sur son évolution actuelle! La contestation de M-Renouveau n'est pas isolée, loin de là. Voyez par exemple la réaction de ces habitants d'un quartier de Winterthour qui apprennent il y a quelques semaines que leur Coop va disparaître, sacrifiée

sur l'autel de la rentabilité d'un centre d'achat Coop ouvert en pleine ville. Pour eux, la création de ce centre d'achat géant n'offre pas assez d'avantages pour compenser la fermeture d'un magasin qui leur offrait sur place ce dont ils avaient besoin. Tractation avec Coop et appel aux habitants: on décide d'ouvrir une coopérative dans les locaux abandonnés dès fin octobre; on négocie un loyer et on compte avec un capital de départ de Fr. 40 000.—; lors d'une assemblée d'information, on trouve aussitôt soixante personnes d'accord pour acheter des parts de Fr. 50.— et de Fr. 100.—. La réplique aux «études de marché» et autres contingences de l'expansion est en place.

PRESSION

La morale du Crédit Suisse

«Assainir les finances fédérales aux dépens des clients des banques?». C'est sous ce titre que le Crédit Suisse aborde dans son dernier bulletin (mai/juin 1980) le débat sur l'imposition des intérêts des avoirs fiduciaires. Interviewé, avec la politesse qui s'impose quand on s'adresse à un membre de la Direction générale de la banque propriétaire de la publication: M. Hugo von der Crone. Celui-ci, en guise de conclusion, ne peut s'empêcher, sacrifiant à la douce habitude prise par les dirigeants du monde bancaire, de faire la morale au Conseil fédéral. Nous citons:

«Etant donné les réactions enregistrées jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a apparemment pas pu s'empêcher tout à fait de reconnaître que pour des raisons purement politiques, voire opportunistes, il n'est pas judicieux d'instaurer des impôts qui ne donneraient pas à terme les résultats espérés. Il s'est malheureusement arrêté à mi-chemin. La lutte pour la concurrence entre les diverses places financières internationales est aujourd'hui devenue extrêmement vive. Nos concurrents seraient trop contents que les clients étrangers des banques suis-

ses, éprouvant une fois de plus un sentiment d'insécurité à la suite des mesures de nos autorités, nous tournent définitivement le dos. Le fondement essentiel de nos relations avec la clientèle étrangère est la confiance qu'elle place dans nos établissements bancaires et dans notre pays. Des impôts frappant les clients des banques ne seraient pas faits pour renforcer cette confiance. Il faut par conséquent les rejeter.»

Question relations de confiance avec les clients étrangers, au Crédit Suisse, on doit s'y connaître en effet! La Texon et Chiasso, connais pas!

Question décisions «opportunistes», M. Von der Crone parle certainement en expert. Hausse des intérêts hypothécaires, décidée unilatéralement par les grandes banques, connais pas!

A SUIVRE

Vous ignoriez peut-être l'existence du conseiller national Georges Nef (SG) jusqu'à l'affaire que l'on sait (révélation au «Blick»). Ses électeurs, eux en tout cas, semblaient l'apprécier puisque aussi bien en 1975 qu'en 1979 il avait été élu en tête des candidats du parti radical, précédant même de plusieurs milliers de voix les deux autres élus.